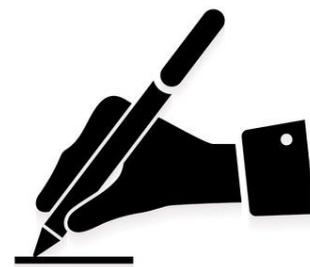




- **Accord majoration des heures supplémentaires à 45% et déplacement de la JNT du 10 au 24 décembre**
Sud Solidaires suit l'avis des salariés !
- **Commission mutuelle tarif 2022.**

Sud Solidaires a signé l'accord portant sur la majoration des heures supplémentaires à 45% au lieu de 25% **jusqu'au 31 décembre 2021**. Ce même accord prévoit aussi par dérogation le déplacement de la JNT du 10 décembre 2021 au 24 décembre en dehors de la période légale de 3 semaines.



Le choix de **Sud Solidaires** après discussion dans les différents ateliers ainsi que dans les différentes usines de l'entreprise, s'appuie uniquement sur le souhait des salariés de voir leur rémunération augmentée autant que celui de pouvoir jouir de leur 24 décembre.

Pour **Sud Solidaires** il faut rappeler que toutes les heures supplémentaires réalisées c'est des emplois non créés, **Sud Solidaires** **revendique des embauches pour pallier aux nombreuses commandes.**

Majoration des heures supplémentaires :

Pour **Sud Solidaires** quand on analyse les faits de plus près, le fait que la direction veuille augmenter ponctuellement la majoration des heures supplémentaires est une bonne chose pour le pouvoir d'achat ponctuel des salariés, mais attention, quand les heures sont payées, elles ne sont ni cotisables, ni imposables (sauf pour les 20% de supra légal), c'est-à-dire qu'elles ne rentrent pas dans le calcul pour les retraites contrairement aux heures récupérées.

Cependant, pour **Sud Solidaires** cela ne remplace pas l'augmentation du salaire de base des salariés que nous aurions dû avoir en début d'année supérieure au faible 1% d'AGS, **Sud Solidaires** **revendique de meilleurs salaires sans heure supplémentaire !**

Il ne faut pas être dupe, si la direction a mis cela sur la table c'est qu'elle a un gros besoin de production à minima jusqu'à la fin de l'année, car le niveau de commandes est très élevé.

Dans ce contexte incertain avec la tension de certains fournisseurs, la direction peut aussi décider à tout moment de mettre en place de l'activité partielle, un coup on chôme et l'autre on fait des heures supp, c'est de la flexibilité à outrance, du travail à la carte !

Déplacement de la JNT du 10 au 24 décembre :

Pour rappel, il y a quelques années, sur la journée du 24 décembre, avait eu lieu un débrayage spontané des salariés sans tract d'appel, émanant des salariés, attachés à ne pas travailler la veille de Noël pour préparer le réveillon soit pour le repas ou pour aller rejoindre la famille. La direction avait été surprise par l'importante mobilisation et avait dû de ce fait reculer sur cette journée du 24 décembre qu'elle voulait faire initialement travailler.

Depuis cette date la direction porte une attention toute particulière à ne pas faire travailler cette journée. Sauf que cette année la direction, empêtré dans son calendrier industriel, n'a pas eu d'autre choix que de proposer aux syndicats un accord exceptionnel, afin d'allonger le cycle de travail de 6 semaines au lieu de 3 habituellement afin de faire sa tambouille habituelle pour le déplacement de JNT.

En conclusion :

La direction a une nouvelle fois eu recours à son stratagème habituel de négociation, elle mélange plusieurs sujets dans un seul accord. **Sud Solidaires** n'est pas favorable à un déplacement de JNT hors période légale, surtout quand la direction avait pris une décision unilatérale pour l'organisation du temps de travail en sucrant au passage les 2 jours compensatoires obtenus sur la première modulation de l'année dans le précédent accord.

Ou qu'elle décidait de laisser la JNT qui tombait sur un jour férié comme celui du 1^{er} Mai il n'y a pas si longtemps !

Commission mutuelle tarif 2022 :

Maintien des tarifs de la mutuelle pour l'année 2022, le contrat reste à l'équilibre financier notamment grâce à l'année 2020 qui avait été exceptionnellement basse en termes de remboursement pour cause du COVID et du confinement.



Lors de cette commission **Sud Solidaires** est à nouveau intervenu pour qu'APICIL nous fournisse comme auparavant les petites cartes de tiers payant pour nous éviter d'avoir à imprimer sur une grande feuille. Nous attendons la réponse officielle d'APICIL mais la première tendance semble plutôt négative.

Votre point de contact Flash code à destination des professionnels de santé Votre numéro d'adhérent Période de validité des droits

CARTE ACTIL

ORGANISME ASSURÉ
 M. COMME MUTUELLE
 88 BOULEVARD LA LIBERTÉ
 CS 90039
 93046 SILE CÉDEX
 TEL : 03 21 23 83 00

RESPONSABILITÉ ADMINISTRATIVE
 N° AMC : 2-9 0612-1 PÉRIODE DE : 01/01/2019
 Typ. Code : ACC 0361 Validité : 31/12/2019
 N° Adhérent : 0000000000000000 (Date de : 30/11/2018)

PROFESSEUR
 SIREN : 783711997 SESAMAVITALE 6/22/AC/001/actil.rss.fr

NOM, PRÉNOM, DATE ET RANG DE NAISSANCE	N° DE REGIME OBLIGATOIRE	RESPONSABILITÉ COUVERTURE POUR LA MUTUELLE PROTECTOR PROTECTOR									
		PHAR	PH2	CERB	TRAN	AUXM	HOSP	DESO	OPRU	DEPS	DEOR
SUPORT DANIEL 31/01/1972	1 73 01 59 XXXX XXX XX	100	100	100	100	100	(1)	100	(1)	(1)	(1)
SUPORT VERONIQUE 13/07/1976	2 76 03 59 XXXX XXX XX	100	100	100	100	100	(1)	100	(1)	(1)	(1)
SUPORT LAURE 17/10/1995	2 93 10 59 XXXX XXX XX	100	100	100	100	100	(1)	100	(1)	(1)	(1)

(1) SUR PRISE EN CHARGE ACTIL

CE TAUX DE PLACEMENT AU TITRE DE RESPONSABILITÉ DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Bénéficiaires du contrat Poste de dépenses bénéficiant du tiers payant